

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 58

N° de l'ordre du jour :

2013.04.17 : Soutien de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en faveur des associations œuvrant pour l'accompagnement des porteurs de projet d'entreprise.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°du 21 avril 2005 relative à la convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et l'association Suzanne Michaux ;

Considérant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Salvetera en date du 20 juin 2012 ;

Considérant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Suzanne Michaux en date du 1^{er} juin 2012 ;

En matière de développement économique, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc poursuit une politique d'accompagnement des porteurs de projet, de la genèse de leur idée jusqu'à l'essor de leur entreprise, en passant par leur incubation au sein de la pépinière intercommunale inaugurée en 2012 ; c'est ce que nous appelons le « parcours résidentiel de l'entrepreneur ».

Le premier maillon consiste à conseiller en amont les porteurs de projet, afin de les aider à monter leur plan d'affaires. C'est le domaine d'excellence de nombreuses associations, souvent composées de bénévoles, eux-mêmes entrepreneurs. Certaines de ces associations ont une assise nationale, d'autres très locale ; certaines interviennent davantage en amont, d'autres plus en aval au moment où un projet entre en recherche de financement ; certaines œuvrent dans le domaine de l'insertion par l'entrepreneuriat, d'autres accompagnent seulement les projets innovants.

Versailles Grand Parc soutient depuis 2007 l'une d'entre elles, l'association Suzanne Michaux. A l'occasion de la mise à jour de la convention de soutien afférente, il a été suggéré d'explorer l'ensemble des associations susceptibles de tirer bénéfice d'une aide de la collectivité, sans effet d'aubaine ni de dispersion. Le critère essentiel était que l'association agisse en amont aux côtés des porteurs de projet, quelque soit leur profil, pour les conseiller dans l'élaboration de leur plan d'affaires.

A l'issue de ce travail, deux associations se sont démarquées. Locales, reconnues par nos partenaires institutionnels, dédiées à l'accompagnement en amont des porteurs de projet, disposant d'un faible budget mais d'un réseau dynamique de bénévoles, elles favorisent la création de plusieurs dizaines d'entreprises chaque année sur le territoire de Versailles Grand Parc. Sans l'aide de la communauté d'agglomération elles seraient pénalisées dans la poursuite de leurs actions.

L'association Suzanne Michaux

Régie par la loi de 1901 et déclarée à la Préfecture des Yvelines le 30 janvier 2004, elle a pour objet d'apporter, gratuitement et localement, des conseils et un appui aux créateurs d'entreprises, ou d'activités, au cours des phases de conception, de décollage et de développement de leurs projets. Son action s'appuie sur une quarantaine de bénévoles.

Versailles Grand Parc la soutient depuis 2007, sur la base de 150 € par entreprise créée sur son territoire. Elle y a ainsi permis la création de 8 entreprises en 2012, ainsi que 7 entreprises sur les communes de Bougival, Le

Chesnay et la Celle Saint-Cloud. Parmi elles, deux ont intégré la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc en 2012.

La convention originale de 2007 prévoyait une subvention annuelle maximale de 4950 € qui n'est plus consommée aujourd'hui qu'à hauteur de 24%. Il était donc important de la mettre à jour, afin d'en équilibrer les objectifs.

L'association Salveterra

Régie par la loi de 1901 et déclarée à la Préfecture des Yvelines le 3 mars 1997, elle a pour objet de réaliser, d'organiser, de favoriser, d'aider et de promouvoir des initiatives ou des réalisations permettant la création ou la sauvegarde d'emplois. Elle accorde un intérêt particulier aux projets, aux initiatives ou aux réalisations destinées à créer ou à maintenir des activités.

Les deux conventions ci-jointes règlent les modalités du soutien de la communauté d'agglomération selon les principes suivants, communs aux deux associations :

1. réservation d'une enveloppe globale annuelle prévisionnelle de 3 000 € de subventions par association ;
2. subvention de 200 € par entreprise créée sur son territoire. L'objectif prévisionnel pour l'année 2013 est défini à 12 entreprises par association ;
3. appui à la formation des bénévoles, dans le souci d'accompagner leur qualification et de capitaliser leurs actions, à hauteur de 200 € par parrain formé et adhérent à l'association. Cette subvention pourra par exemple intervenir pour rémunérer des formateurs externes, pour financer l'entrée de salons professionnels ou encore pour prendre en charge une partie des frais de mission des bénévoles. L'objectif prévisionnel pour l'année 2013 est défini à 3 formations de bénévoles de l'association.

Chaque association devra justifier de l'accompagnement réalisé, sans rétroactivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Suzanne Michaux ;*
- 2) *approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Salveterra ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions précitées ;*
- 4) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 6574 : « subventions aux personnes de droit privé ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 58

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services